



Annulation CCM cause licenciement

Par **Didier49**, le **27/05/2023** à **13:34**

Bonjour.

Nous avons signé un CCM et obtenu un permis de construire avec prescriptions sur un terrain nous appartenant.

Nous n'avons pas encore eu de rdv pour les plans définitifs, les travaux n'ont donc pas commencé.

Mon mari vient d'apprendre son licenciement par le liquidateur judiciaire . Il a 56 ans.

Nos revenus vont considérablement baisser dans les années à venir et nous ne pourrons pas assumer les charges liées à cette maison.

Nous faisons le choix raisonnable de renoncer à cette construction.

Comment faire pour annuler le CCM auprès du constructeur et quelles sont les conséquences ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.